BRÈVES DU CSE | NOVEMBRE 2024 |





Des inquiétudes sont levées en CSE sur de nombreux départs de business managers sur Paris. La Direction entend qu'elle doit **améliorer sa communication** dans ce genre de cas pour cette région.

Si vous êtes en arrêt avant vos congés payés, vous ne consommez pas de jours de congés payés pendant vos jours d'arrêts. Cependant, pour une maladie pendant vos CP, ceux-ci seront décomptés et une surprime de 50% de votre salaire sera versée, mais il est rappelé avec insistance par la Direction que vous devez transmettre votre arrêt à Scalian. La jurisprudence à ce sujet a évolué récemment mais n'est pas clair ; l'entreprise est dans l'attente de nouveaux éléments. Affaire à suivre.



Début décembre, en phase avec des demandes que nous portions, va arriver la nouvelle solution **Smartrecruiters** qui vise à

remplacer les outils de recrutement actuels. Un nouveau site carrière à destination des candidat.es externes sera mis en place pour les recruteurs, et une nouvelle plateforme interne pour les salarié.es permettra de découvrir les opportunités de mobilité interne, de les suivre, et de proposer des cooptations.

On vous en a parlé dans des brèves précédentes, le CSE s'est opposé par le passé à une **présentation de ses comptes** aux salarié.es.



Ainsi, la CFE-CGC a porté une initiative auprès de vous pour améliorer la transparence financière du comité, qui nous a valu de vives critiques par certains en séance.

Nous sommes dans notre droit et continuerons les actions que nous estimons justes pour les salarié.e. Stay tuned!



L'actualité Scalian,

par les salariés :



SCALIAN.FIECI-CFECGC.ORG



Les négociations annuelles sont en cours! Restez au courant de l'actualité sociale, contactez vos délégués!

